



Programme SI MDPH

Lettre électronique n°11 - Juillet 2019

Edito

Bonjour à tous,

Le programme SI MDPH poursuit son déploiement. A fin juillet, le palier 1 du SI harmonisé a été mis en service dans 22 MDPH. Nous saluons le précieux investissement et encourageons l'ensemble des acteurs et partenaires à poursuivre leur élan vers ce chantier majeur pour les MDPH-CD.

Lors du Séminaire des directeurs de MDPH des 27 et 28 juin derniers, qui a réuni 72 territoires, Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes Handicapées et Virginie Magnant, Directrice de la CNSA ont rappelé l'objectif du programme SI MDPH à fin 2019 : avoir mis en service le SI MDPH dans l'ensemble des MDPH de France métropolitaine et d'Outre-mer.

Un certain nombre de MDPH-CD ont fait part de leurs difficultés lors de ces deux journées à être au rendez-vous de la mise en service à la fin de l'année.

Sans minimiser les difficultés rencontrées, il nous semble important que l'ensemble du réseau des MDPH et son écosystème puissent se mobiliser de manière exceptionnelle pour atteindre l'objectif. Il en va de la crédibilité du programme et de la cohésion du réseau des MDPH.

La CNSA et les équipes de prestataires d'appui restent mobilisées afin d'accompagner l'ensemble des MDPH-CD dans cette démarche.

La CNSA proposera des solutions adaptées à chaque MDPH, afin de parvenir sereinement à l'objectif fixé.

Nous avons parallèlement réuni au mois de juillet les comités stratégiques avec chaque éditeur.

La mobilisation de ces derniers est fondamentale et leur feuille de route doit être conforme à l'objectif attendu. C'est ce que nous leur avons demandé explicitement.

Au nom de l'équipe Programme SI MDPH, je vous souhaite de passer un agréable été. Nous

nous retrouverons à la rentrée pour continuer l'accomplissement de ce programme ambitieux.

Stéphane Corbin, Directeur de la compensation de la CNSA

Sommaire

1. Stratégie de déploiement
2. Tronc Commun
3. Echanges CAF - Accès SNGI
4. Suivi des orientations des personnes en situation de handicap
5. Service de demande en ligne
6. Le centre de données
7. Liens utiles

1. STRATEGIE DE DEPLOIEMENT

Suite des retours d'expérience / bonnes pratiques des MDPH (pilotes et vague 1)

Atelier « Retour d'expérience sur le déploiement du palier 1 »

A l'occasion du séminaire des directeurs les 27 et 28 juin, un atelier « Retour d'expérience sur le déploiement du palier 1 » a eu lieu.

Il a réuni plus de 20 MDPH. 3 d'entre elles ayant déjà mis en service leur solution harmonisée ont présenté leurs travaux internes, dans l'objectif de capitaliser les premiers acquis pour le déploiement.

Il s'agissait de la MDPH du Doubs (éditeur GFI), la MDPH de la Mayenne (éditeur UP) et de la MDPH du Val-de-Marne (éditeur Atos Worldline).

Les témoignages de ces 3 MDPH ont suscité un grand intérêt auprès des autres MDPH qui

sont en train ou vont déployer la solution harmonisée du SI MDPH. Avec leurs spécificités (structure, solution éditeur), elles ont décrit et expliqué leur manière d'organiser leur travail (pilotage, formation, accompagnement auprès de leurs équipes).

Elles ont fait part de bonnes pratiques comme par exemple :

- Accorder du temps/prévoir une formation sur l'appropriation du tronc commun avec son vocabulaire et ses nomenclatures en créant des outils ludiques (ex : base Access avec des cas pratiques, formation sur Klaxoon, jeux de rôles autour de cas d'usages)
- Prendre le temps nécessaire de paramétrer et recetter la solution
- Accompagner ses équipes au plus près (avant, pendant, après la mise en service). Après la mise en service, les agents volontaires embarqués lors de la recette pourront être les relais de premier niveau au sein des équipes.
- Communiquer avec les partenaires (CAF locales, Education nationale...)

Les MDPH ont aussi fait part de leurs préoccupations sur :

- Les enjeux de calendrier causés par les décalages et les contraintes des autres acteurs du projet (CNSA, éditeur, CAF...)
- Un manque de capitalisation sur les évolutions de versions et les demandes des MDPH avec leur éditeur
- Des délais de traitement supplémentaires après la mise en service de la solution
- Des surcouts éventuels pour les MDPH (devis/factures par les éditeurs).



MDPH du Doubs (25) avec Julie MASSELOT, Directrice déléguée et Fanny COQUERELLE, Pôle Pilotage et

Stratégie



MDPH de la Mayenne (53) avec Anne DAUZON, Directrice adjointe MDA



MDPH du Val-de-Marne (94) avec Marie du Bouëtiez de Kerorguen, Directrice et Gregory Lemaire, chef du Service Analyse des Demandes et SI

Autre retour d'expérience : celui de la MDPH 59 (site pilote)

Retrouvez Philippe Dubois (Directeur de projet) et Olivier Dassonville (Chef de projet SI) dans une vidéo dédiée au retour d'expérience en tant que pilote du programme SI MDPH.

6 mois après la mise en service, ils évoquent les bonnes pratiques sur les activités de déploiement telles que paramétrage, la recette, les formations. Ils font part de leur expérience de la mise en place des flux dématérialisés des demandes avec leur CAF ainsi que leur avancée du déploiement du suivi des orientations.

Pour voir/revoir cette vidéo, cliquer sur ce lien

: <https://www.dailymotion.com/video/x7ay0hp?playlist=x4s6cv>



Mise à jour du kit de communication usager : nouveau flyer retranscrit en « Facile à lire et à comprendre »

En mars dernier, nous vous mettions à disposition un kit de communication (flyer, affiche, signature de mail) afin d'expliquer aux usagers les avantages mais aussi les impacts du SI MDPH sur leur demande/dossier (notamment des délais de traitement supplémentaires).

Des MDPH ont indiqué que le flyer était difficilement accessible au public cible, ne respectant pas les règles de la méthode « FALC » (Facile A Lire et à Comprendre).

Nous avons ainsi retravaillé le document avec des personnes en situation de déficience intellectuelle. Plusieurs ateliers de travail ont permis d'aboutir à une version du document qui respecte la méthode du facile à lire et à comprendre.

Vous pouvez télécharger et imprimer la nouvelle version du flyer sur le site de la CNSA : <https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/programme-si-commun-mdph/une-modernisation-des-mdph-benefique-pour-les-personnes-handicapees> et le mettre à disposition auprès de vos usagers.

Nous remercions les contributeurs William May et l'atelier FALC de l'ESAT La Roseraie, pour leur appui dans la conception du document.

Migration du SharePoint SI MDPH vers l'extranet de la CNSA

Depuis le 8 juillet, la CNSA a intégré à son extranet le SharePoint de « déploiement » SI MDPH, alimenté par la Cellule d'Appui National. L'objectif est de permettre un accès simplifié aux différents documents mis à disposition en un seul point d'entrée pour les MDPH-CD.

Pour les référents et directeurs de MDPH-CD ainsi que les éditeurs, ce nouveau lien d'accès

vers le SharePoint déploiement remplace désormais le précédent, qui est inutilisable.

Vous avez déjà un accès à l'Extranet, il vous suffit de :

1. Se connecter au portail de la CNSA à l'adresse suivante : <https://portail.cnsa.fr>
2. Saisir votre identifiant et votre mot de passe habituel
3. Cliquer sur le lien de l'extranet (au niveau de la fenêtre des applications métier de la CNSA)
4. Suite à votre connexion à l'extranet, un nouveau lien vers l'« Observatoire SI MDPH » (SharePoint déploiement) s'affichera dans la liste de vos espaces.

Vous ne disposez pas de compte, il vous faudra procéder en 2 temps :

1. Création de compte dans l'annuaire des services centraux :

- Se connecter au portail de la CNSA à l'adresse suivante <https://portail.cnsa.fr>
- Accéder au formulaire « Demander un accès » et renseigner l'ensemble des champs (Nom, prénom, Votre structure d'appartenance et le profil Extranet-Visiteurs), puis valider la demande
- Un mail de notification vous sera envoyé, avec votre identifiant et un lien pour définir votre nouveau mot de passe
- Dès validation de votre mot de passe, une page s'ouvre avec les applications métier de la CNSA (y compris l'extranet). Dans l'onglet « Applications », cliquer sur le menu extranet. Vous êtes alors dirigé(e) vers la page d'accueil de l'extranet.

2. Connexion à l'extranet et demande d'un profil métier :

- Renseigner l'ensemble des informations relatives à votre profil (fonction, tél...)
- Sélectionner le profil métier « Référent déploiement CAN »

Pour toute question, ou problématique technique, n'hésitez pas à écrire à : support@cnsa.fr

De quoi est composé le nouvel « Observatoire SI des MDPH » ?

L'Observatoire SI des MDPH, disponible désormais depuis l'extranet de la CNSA, est découpé en 3 composantes :

- Le **kit de déploiement**, qui a pour objectif de permettre aux MDPH-CD d'avoir à leur disposition les éléments nécessaires à la compréhension du programme d'harmonisation des SI MPDH et à la réalisation des activités du déploiement du palier 1.

Il regroupe l'ensemble de fiches activités qui guident les MDPH-CD dans la réalisation des différentes actions de déploiement de leur nouvel SI.

Ces fiches sont accessibles par phase du programme ou par projet.

Des documents utiles, tels que des modèles de livrables ou mode opératoires d'installation, sont également disponibles afin d'appuyer les MDPH-CD dans leurs activités de déploiement. Ils seront accessibles directement au travers des fiches activités.

- Le dossier « **Livrables** », qui permet l'échange de livrables entre les MDPH et la Cellule d'Appui National.

- L'applicatif « **Suivi du déploiement SI MDPH** », qui permet aux référents SI des MPDH de suivre l'avancement de leur projet (plan projet, tableau de bord, autodiagnostic SI MDPH). C'est notamment à cet endroit que sont enregistrées les informations échangées lors des Points d'Appui Opérationnel (PAO), ou que le référent SI-MDPH dépose les livrables prévus par la convention.

Contact : Vincent MOTTIER, Directeur de programme vincent.mottier@cnsa.fr

2. TRONC COMMUN

Poursuite des travaux sur le processus d'élaboration et de suivi du PAG et les recours

Deux groupes de travail dits « mixtes » ont été menés avec les MDPH et les éditeurs au cours des mois de mai et juin.

L'objectif de ces réunions était de décliner les principes métier en exigences SI, concernant le plan d'accompagnement global ainsi que les recours.

Une première version de la documentation métier et du référentiel fonctionnel a été réalisée. Elle est actuellement en cours de relecture par les participants.

La publication de ce document est prévue pour le lancement du palier 2.

Contact : Maryanick SOW, cheffe de projet Tronc Commun maryanick.sow@cnsa.fr

3. Echanges CAF - Accès SNGI

Point d'étape sur la phase de généralisation des flux d'Accès au SNGI et des flux CAF

Le flux « **Accès au SNGI** » (flux permettant aux MDPH d'interroger le SNGI pour une personne et de recevoir en retour son NIR) ainsi que le flux CAF « **Maintien des droits** » (flux permettant l'information du dépôt d'une nouvelle demande (AAH-CRH), transmis par la MDPH à la CAF, pour le maintien du droit dans l'attente de la décision de la CDAPH) ont été généralisés depuis le 13 mai dernier.

Les anomalies rencontrées par les MDPH précurseurs avec leur éditeur GFI sont en cours de correction.

Concernant le flux « **Demande et décision** », il a été décidé lors du comité stratégique CNAF-CNSA du 12 avril dernier de travailler avec la MDPH 14 et la CAF 14 sur la recherche et la définition d'une solution pour palier à l'absence des données nécessaires au bon traitement de la demande de paiement au niveau du flux.

Le dernier comité stratégique CAF-CNSA du 9 juillet a permis de réfléchir et de proposer des solutions palliatives, notamment celle de généraliser ce flux en mode dégradé. Une réunion de travail est prévue en septembre pour décider des modalités entrant dans le cadre d'un fonctionnement en mode dégradé de ce flux.

Test des flux en environnement bouchonné pour les sites pilotes

Ces tests ont pour objectif de valider les formats des différents flux émis et les nouvelles pratiques métiers induites par l'automatisation des flux d'échanges de données entre les MDPH et leurs CAF respectives.

L'environnement bouchonné mis à disposition par la CNAF fonctionne pour les 3 sites pilotes : MDPH 94 (éditeur Atos Worldline), MDPH 77 (éditeur UP) et MDPH 32 (éditeur GFI).

Les cas de tests SNGI chargés dans l'environnement de test CNAV sont concluants pour les 3 sites pilotes et ont permis la certification de ces derniers via l'applicatif métier.

Les tests sur les flux « Maintien des droits » et « Demande et décisions » sont concluants pour la MDPH 94 et la MDPH 32, à travers leurs solutions métiers respectives.

Concernant la MDPH 77, l'anomalie sur le webservice SNGI en environnement de recette, qui est toujours en cours de résolution, n'a pas permis d'avancer sur la poursuite des tests. Dès que le webservice aura retrouvé son fonctionnement nominal, les tests se poursuivront.

Contact : Aicha IMJAHAD, cheffe de projet Echanges CAF aicha.imjahad@cnsa.fr

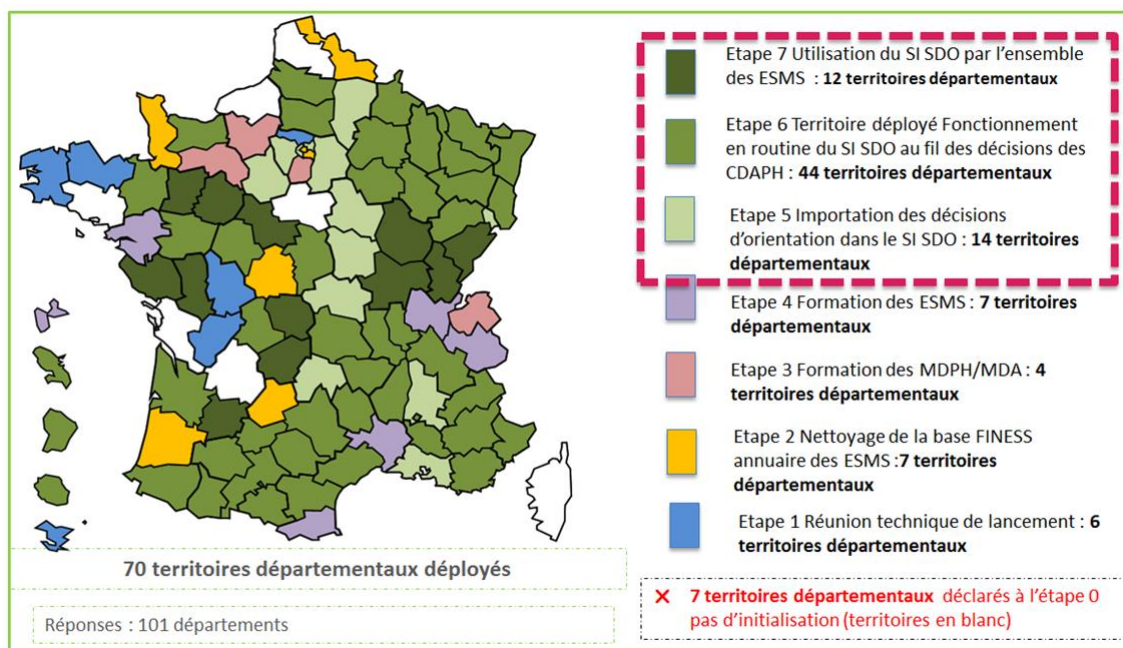
4. SUIVI DES ORIENTATIONS

Etat d'avancement du déploiement du système d'information de suivi des décisions d'orientation

Les systèmes d'information régionaux de suivi des décisions d'orientation ViaTrajectoire Personnes Handicapées et Osmose continuent à être déployés au sein des territoires départementaux.

Parmi les 17 régions engagées, 70 territoires départementaux ont mis en œuvre leur solution et 89 lettres d'engagement ont été reçues. Celles-ci doivent être transmises à la CNSA au plus vite.

La CNSA poursuit son accompagnement auprès des territoires régionaux afin que l'objectif de déploiement se concrétise en fin d'année 2019.



Le comité stratégique du système d'information de suivi des décisions des CDAPH d'orientation des personnes handicapées

Elargissement du cadre fonctionnel de référence « accueil temporaire et répit »

Le comité stratégique du système d'information de suivi des décisions des CDAPH d'orientation des personnes handicapées du 3 juillet a réuni les administrations centrales, les ARS et les représentants des MDPH, des CD et Grades/GCS.

Cette rencontre a été l'occasion de présenter les résultats des travaux relatifs à l'élargissement du cadre fonctionnel de référence à l'accueil temporaire et au répit, ainsi que le calendrier de consultation prévisionnel.

Suite à ce comité, en vue de la publication du nouveau cadre de référence, une consultation des fiches fonctionnelles sera mise en œuvre en 3 temps, d'ici fin septembre 2019 :

1. En direction des ARS, CD et MDPH Via la transmission des éléments aux ARS
2. Concertation avec les représentants ESMS des territoires et les fédérations ESMS
3. Concertation avec les éditeurs des systèmes d'information

Pour rappel, 2019 est l'année de la concrétisation du déploiement du SI SDO. Les perspectives de travail pour la programmation 2020 seront consacrées à la poursuite des travaux visant une meilleure prise en compte de la notion de parcours.

Une dynamique sur la qualité des usages sera également lancée pour répondre aux enjeux :

- d'animation de la donnée en vue d'outiller la planification et la programmation de l'offre médico-sociale
- de qualité, d'exhaustivité et d'harmonisation de l'information accessible à l'utilisateur

Objectif 2020 : déploiement du module usager sur le territoire national

Lors de cette rencontre, il a été décidé de déployer le module usager du SI SDO sur le

territoire national.

Le déploiement du module usager, d'ici à la fin d'année 2020, constitue un enjeu important pour simplifier le parcours des personnes et de leurs proches.

Contacts : Audrey AHOVEY, cheffe de projet Suivi des orientations audrey.ahovey@cnsa.fr et Christian BEDUE, chef de projet SI Suivi des orientations christian.bedue@cnsa.fr

5. Service de demande en ligne

Point d'étape du déploiement « MDPH en ligne »

A ce jour, 68 lettres d'engagement ont été reçues, dont 51 MDPH ayant déclaré souhaiter utiliser le service MDPH en ligne de la CNSA.

Les MDPH des vagues 1, 2, 3 et 4 de déploiement de ce téléservice ont été formées au cours des mois de mars, avril, juin et juillet. Au total, 41 MDPH ont été formées. 18 MDPH utilisent activement le téléservice.

D'autres vagues de déploiement sont également prévues à l'automne afin de former les MDPH restantes. Ainsi, 56 MDPH devraient être en mesure d'utiliser ce téléservice, d'ici fin 2019.

Poursuite des réunions sur le Téléservice (palier 2)

Un ensemble de 4 groupes de travail a eu lieu au cours des mois de janvier à juin. Ces groupes constitués d'une dizaine de MDPH et la CNSA ont permis d'explorer les fonctionnalités attendues sur le dépôt et le suivi de la demande jusqu'à la décision.

La CNSA consolide actuellement l'ensemble des éléments afin de bâtir un cadre fonctionnel cohérent décrivant les solutions potentielles de téléservice, qui seront interfacées avec les SI métier.

Contacts : Maryanick SOW, cheffe de projet Tronc commun maryanick.sow@cnsa.fr et Sylvain FRANC, chef de projet Service de demande en ligne sylvain.franc@cnsa.fr

6. Le centre de données

La clé de pseudonymisation

Dans le cadre du projet du Centre de données SI MDPH, une clé de pseudonymisation doit être utilisée par les MDPH pour configurer l'appliquatif développé par la CNSA dénommé CAT-MDPH « Contrôle Anonymisation Transfert ».

Cet applicatif permet de pseudonymiser les données individuelles transmises à la CNSA afin d'assurer la confidentialité et la protection de l'identité des personnes (article R.247-6 du CASF).

Le 27 juin, au cours du séminaire des directeurs, 34 MDPH ont ainsi reçu la clé de pseudonymisation des données.

Si vous avez reçu la clé USB le 27 juin, 2 systèmes de protection ont été mis en place au niveau du support USB contenant la clé de pseudonymisation :

- une première protection pour accéder au contenu de la clé USB ;
- une seconde protection pour accéder à la clé de pseudonymisation. **Pour décrypter ces deux systèmes, vous devez contacter la CNSA afin qu'elle vous transmette les deux mots de passe correspondants.** Merci d'adresser un message à l'adresse lecentrededonnees.simdph@cnsa.fr afin de fixer un rendez-vous téléphonique. En retour, la CNSA vous communiquera l'identifiant et le mot de passe par mél.

Une copie du procès-verbal de la procédure de remise de la clé vous sera adressée prochainement.

Pour les MDPH ayant signé et transmis la convention signée postérieurement au 27 juin, une remise de clé a été organisée à la CNSA le 10 juillet. D'autres dates seront proposées en prenant en compte les différentes rencontres organisées avec les professionnels des MDPH.

Si vous n'avez pas encore signé la convention, la CNSA prendra contact avec vous afin de définir les modalités de la remise de la clé de pseudonymisation après réception de la convention signée.

Le kit d'installation de l'appliquatif CAT-MDPH

Pour pouvoir installer l'appliquatif CAT-MDPH, **le directeur de la MDPH** doit récupérer le kit de l'appliquatif sur l'extranet sécurisé de la CNSA.

Le kit est composé des éléments suivants :

- Le dossier « CAT-MDPH ». Ce dossier contient l'exécutable de l'appliquatif et ses composants.
- Un guide d'installation et de configuration de l'appliquatif CAT-MDPH.
- Une foire à questions (FAQ).
- Un certificat d'accès au service web de la CNSA.
- Un fichier d'extraction pour tester la connectivité à l'issue de l'installation et de la configuration de l'appliquatif.

Le kit est accessible **uniquement pour les directeurs de MDPH** sur l'extranet sécurisé au

niveau de l'arborescence suivante : **Accueil>Enquêtes et Statistiques
MDPH>Conventions>N°MDPH**

Cliquez [ici](#) pour accéder à l'espace.

Dans le cas où le directeur/la directrice n'accède pas à l'extranet après authentification (si un message d'erreur apparaît), cela signifie qu'il/elle ne dispose pas de compte sur celui-ci : une demande de compte doit être faite via le portail de la CNSA : <https://portail.cnsa.fr/>

Dans le cas où le directeur/la directrice accède à l'extranet, mais arrive dans un répertoire vide, cela signifie qu'il/elle ne dispose pas des droits pour accéder au répertoire contenant le kit : une demande doit être adressée au contact lecentrededonnees.simdph@cnsa.fr afin d'obtenir les droits.

Contact : Patrice DIJOUX, chef de projet centre de données patrice.dijoux@cnsa.fr

7. Liens utiles



**Extranet SI MDPH / Sharepoint de
déploiement**

<https://portail.cnsa.fr>



**Site internet de la CNSA -
pages dédiées au programme SI MDPH**

[https://www.cnsa.fr/grands-
chantiers/programme-si-commun-mdph](https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/programme-si-commun-mdph)



Inscription

Pour vous inscrire à la lettre d'information,
veuillez cliquer [ici](#) et renseigner le
formulaire d'inscription en ligne



Contacts

N'hésitez pas à nous poser vos questions
en nous envoyant un message à
l'adresse simdph@cnsa.fr

Cette lettre électronique vous est adressée car vous figurez sur les listes de diffusion de la CNSA

www.cnsa.fr

pour-les-personnes-agees.gouv.fr

[Se désinscrire](#)